### LICENCES LOGICIELLES ET DROIT

Une **licence de logiciel** est un contrat par lequel le titulaire des droits d'auteur du logiciel définit les conditions dans lesquelles ce programme peut être utilisé, modifié ou diffusé.

## 2 types de licences s'opposent : la licence propriétaire et la licence libre

#### Licence propriétaire :

- La licence propriétaire accompagne un logiciel dont l'auteur veut limiter son utilisation ; le logiciel est soumis au droit d'auteur (ou *copyright* (c) défini dans le Code de la Propriété Intellectuelle 1).
- Le logiciel est généralement distribué sans son code source, afin d'empêcher l'utilisateur d'en étudier le fonctionnement.
- Le licencié a interdiction de partager ou d'essayer de modifier le logiciel.

#### Licences libres:

- La licence libre permet à l'auteur d'énumérer les droits accordés à l'utilisateur.
- Le logiciel libre peut vous garantir quatre niveaux de libertés :
  - > <u>utilisation</u>: la liberté d'utiliser/exécuter le logiciel pour quelque usage que ce soit ;
  - > <u>étude</u> : la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins ;
  - modification: la liberté d'améliorer le programme, et de rendre publiques vos améliorations de telle sorte que la communauté toute entière en bénéficie;
  - redistribution : la liberté de redistribuer des copies (copyleft² o ou non)

L'absence de licence correspond à une licence restrictive prohibant toute rediffusion.

Le freeware est gratuit mais reste soumis à une licence. Vous pouvez donc l'utiliser librement selon les normes définies par la licence, mais pas le modifier ni en redistribuer des copies.

Le **shareware** est un logiciel propriétaire, subordonné au droit d'auteur. Son utilisation est soumise à une participation financière fixée par le propriétaire. Vous pouvez ensuite l'utiliser librement dans le respect de la licence, mais pas le modifier.

Ne pas confondre libre et gratuit!

## Et les licences de libre diffusion alors ?

Une **licence de libre diffusion**, dérivée de la licence libre dont elle s'inspire, est une licence permettant d'adapter le régime du droit d'auteur afin de faciliter la diffusion de l'œuvre. L'auteur concède certains de ses droits quant à l'utilisation, l'étude, la modification et la redistribution de son œuvre.

Lorsque la licence permet de jouir des quatre niveaux de libertés, alors c'est une licence libre.

Une licence libre, qui tend à rendre tout le monde égal en droits devant l'œuvre qu'elle couvre, ne pose de restrictions que dans l'objectif de faire perdurer cette égalité.

La confusion entre licence libre et licence de libre diffusion est d'autant plus courante que des termes tel que « musique libre » sont fréquemment employés pour désigner des œuvres tant sous licence libre que sous une licence de libre diffusion. En revanche le terme de logiciel libre est généralement exclusivement utilisé pour des œuvres sous licence libre et exclut toute œuvre diffusée sous une licence ne répondant pas aux critères d'une licence libre.

### Exemples de licences de libre diffusion : les licences Creative Commons (cc)

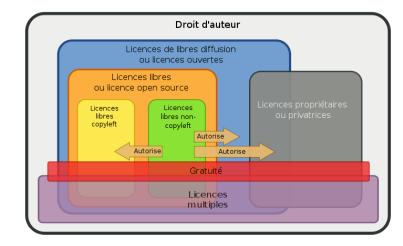
Elles permettent aux titulaires de droits d'auteur de mettre leurs œuvres à disposition du public à des conditions prédéfinies. Les licences Creative Commons viennent en complément du droit applicable, elles ne se substituent pas au droit d'auteur ; elles reposent sur le droit existant dans les pays d'utilisation (par exemple, en France, la notion de paternité et le droit moral de l'auteur prévalent sur toute autre clause).

Licences Creative Common

Symboles désignant la licence			Désignation complète du contrat	Type de licence
$\odot$			Paternité : il est obligatoire de citer le nom de l'auteur	Licence libre non copyleft
$\odot$		0	Paternité; partage des conditions initiales à l'identique	Licence libre copyleft
$\odot$	ⓐ		Paternité; pas de modification	Licence de libre diffusion
$\odot$	(3)		Paternité ; pas d'utilisation commerciale	Licence de libre diffusion
$\odot$	<b>©</b>	▣		Licence de libre diffusion
•	<b>©</b>	<b>③</b>	Paternité ; pas d'utilisation commerciale; partage des conditions initiales à l'identique	Licence de libre diffusion

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La <u>propriété intellectuelle</u> recouvre le droit d'auteur, le droit des marques, la protection des inventions (brevets) et celle des modèles (ou créations graphiques). Le Code de la Propriété Intellectuelle est consultable sur le site <u>www.legifrance.gouv.fr</u>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le <u>copyleft</u> est une clause (un article de contrat ou de licence) qui oblige les gens qui modifient votre logiciel à distribuer leurs versions modifiées sous la même licence que l'original.



# Licences libres : avec ou sans 2 ?

Voici trois exemples de licences libres.

On récapitule!

La <u>licence générale publique GNU<sup>3</sup></u> (GNU General Public Licence ou GNU GPL) : c'est la licence libre classique.

Le licencié a le droit <u>d'utiliser le logiciel sans limitation du nombre d'utilisateurs</u> aux conditions suivantes :

- faire figurer « visiblement » sur les copies une mention de la paternité et l'indication d'absence de garantie ;
- ne pas modifier les mentions faisant référence à la GPL;
- fournir une copie de la GPL avec chaque copie de logiciel.

Le licencié a le droit <u>de modifier le logiciel</u> à condition d'indiquer :

- l'existence de la modification;
- le nom de la personne effectuant la modification ;
- la date de la modification.
- ① Le licencié a le droit <u>de redistribuer le logiciel</u> aux conditions suivantes :
  - s'assurer de l'accès au code source par les utilisateurs ;
  - soumettre à la licence GPL les copies distribuées et l'impossibilité de réduire l'étendue des droits de l'utilisateur.

#### Cas particulier du droit français :

La diffusion de logiciels sous des licences d'origine américaine pose certaines questions de droit. L'élaboration de la licence « CeCILL<sup>4</sup> » permet de définir dans la cadre français, les principes d'utilisation et de diffusion des logiciels libres tout en restant dans l'esprit de la GNU GPL.

La licence générale publique GNU amoindrie (GNU Lesser General Public Licence ou GNU LGPL): licence libre et permissive avec copyleft.

②C'est exactement la même que la GNU GPL avec un copyleft moins fort : elle permet l'intégration de modules non libres.

Si vous liez <u>dynamiquement</u> du code sous GNU LGPL avec un autre code sous une licence quelconque, alors l'autre code n'est pas « contaminé » par la GNU LGPL et le code libre reste sous GNU LGPL.

L'idée, c'est de fournir une licence qui permet de rendre la bibliothèque libre sous *copyleft* tout en permettant aux éditeurs de programmes propriétaires de l'utiliser. Utiliser la GPL ordinaire pour une bibliothèque la rend disponible uniquement pour les programmes libres.

On peut redistribuer des éléments protégés par la GNU LGPL sous GNU GPL à la place (on appelle ça la compatibilité des licences).

La <u>licence BSD</u> (Berkeley Software Distribution): licence libre et permissive sans *copyleft*.

Elle permet d'utiliser, de modifier et de redistribuer librement le logiciel sous la condition de citer l'auteur et la licence originale. On peut donc réutiliser tout ou une partie du logiciel sans restriction, qu'il soit intégré dans un <u>logiciel libre</u> ou <u>propriétaire</u> (pas de *copyleft*).

## Sitographie

Définition logiciel libre, freeware, shareware

 $\underline{\text{http://www.cndp.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/le-coin-du-juriste/logiciel-libre-et-gratuiciel.html}$ 

Licences de libre diffusion et schéma récapitulatif

http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence libre; http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence de libre diffusion

Licenses Creative Commons

http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence Creative Commons

Exemples de licences libres

http://fr.openclassrooms.com/informatique/cours/faire-de-son-programme-un-logiciel-libre/quelques-licences-libres-gpl-lgpl-bsd http://www.gnu.org

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> GNU est un système d'exploitation libre lancé par Richard Stallman en 1983.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://www.cecill.info